



COMMISSION LOCALE DE L'EAU - SAGE MIDOUZE

Compte rendu de la réunion du 11 janvier 2022

Horaire et lieu : 10h30 - 12h00, en visioconférence

Pièces jointes annexées :

- Liste des documents transmis avant la séance de CLE
- Feuille d'émargement
- Diaporama de présentation

Liste de présence : cf. liste d'émargement en pièce jointe

ORDRE DU JOUR :

- I. Points d'actualité : nouveaux élus membres du collège 1 suite aux élections départementales et régionales, actualisation du périmètre du SAGE Midouze, vidéos démarche Adour 2050
- II. Bilan de l'animation 2021 du SAGE
- III. Bilan de la mise en œuvre du SAGE
- IV. Perspectives

MEMBRES PRÉSENTS, EXCUSÉS :

CLE SAGE MIDOUZE	Présents	Excusés	Représentés
Collège Collectivités	13	4	13/26
Collège Usagers	12	0	12/15
Collège État	6	0	6/9
Total	31	4	31/50

Le Président de la CLE introduit la réunion en présentant l'ordre du jour qui se décline essentiellement autour du bilan de l'année 2021 et du bilan de la mise en œuvre du SAGE depuis 2013.

I. Points d'actualité

Cf. diaporama de présentation (pages 3 à 6)

Nouveaux élus membres de la CLE

Paul CARRERE, le Président de la CLE salue l'arrivée des trois nouveaux élus à la CLE du SAGE Midouze que sont Sophie WEBER désignée pour représenter la Région Nouvelle-Aquitaine, Éric CADORÉ membre de la CLE au titre de la Région Occitanie et Nathalie BARROUILLET pour l'Institution Adour en tant qu'élue du Département du Gers.

Sophie WEBER, élue sur la commune de Mimizan, en charge de l'Agenda 21 et de la citoyenneté, élue conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine aux élections de juin dernier, se présente.

Éric CADORÉ, président de la commission de l'eau à la Région Occitanie et élu régional depuis les élections de juin 2021, se présente également.

Actualisation du périmètre en vigueur

Astrid BATS, l'animatrice du SAGE Midouze, informe l'instance que la procédure d'ajustement du périmètre du SAGE a été finalisée fin d'année 2021 avec le nouvel arrêté de délimitation entré en vigueur le 22 novembre 2021.

Le projet d'extension du périmètre du SAGE concernait 22 communes (11 dans les Landes et 11 dans le Gers). La consultation de 4 mois s'est conclue sur l'intégration de 21 communes, portant à 150 le nombre de communes concernées pour tout ou partie de leur territoire par le SAGE Midouze.

Élaboration de vidéos de sensibilisation en lien avec la démarche Adour 2050

Astrid BATS informe les participants que des vidéos ont été produites par l'EPTB Adour mettant en avant des initiatives locales afin que les territoires s'adaptent au changement climatique, dans la continuité des résultats issus de la démarche Adour 2050.

Épisode 1 - Économiser l'eau et préserver sa qualité : [lien de téléchargement](#)

Épisode 2 - Améliorer la résilience des milieux naturels, agricoles et forestiers : [lien de téléchargement](#)

Épisode 3 - Aménager durablement les espaces de vie : [lien de téléchargement](#)

II. Bilan de l'animation 2021 du SAGE

Cf. diaporama de présentation (pages 7 à 23)

Astrid Bats présente le bilan d'activité de l'année 2021 et les principales actions menées, dont notamment (cf. détails dans le diaporama) les dossiers listés ci-dessous :



- L'avancement des projets de territoire sur les bassins du Midour et de la Douze,
- L'étude sur l'assainissement non collectif,
- L'avancement de l'appel à projets pour la restauration des zones humides de têtes de bassins versants,
- La participation à la concertation sur les actions agricoles du prochaine PAT de l'Estang,
- Le travail mené sur l'actualisation du tableau de bord du SAGE des années 2017 à 2019,
- La démarche en inter-SAGE menée sur la mise en place d'une stratégie de communication,
- Les principaux dossiers de déclaration et avis émis par la CLE en 2021,
- Les principales réunions des instances,
- Le bilan des objectifs fixés en 2021.

Synthèse des discussions :

Concernant l'appel à projet « Restauration des zones humides »

- Suite à l'intervention de Sophie HURTES, de l'ADASEA, présentant le volet 1 porté par la CATZH (cellule d'assistance technique aux zones humides) du Gers de l'appel à projet « restauration des zones humides », Éric CADORÉ de la Région Occitanie souhaite savoir si les actions menées prennent en compte la gestion de l'eau en amont du bassin versant, en termes d'économie d'eau.

Sophie HURTES assure que ces actions auront bien une logique dans la gestion de l'eau à l'amont du bassin versant puisque la restauration de milieux humides dégradés, permettra d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau, de créer des zones de rétention des eaux et d'avoir des points d'abreuvement pour les zones d'élevage évitant ainsi la consommation d'eau potable. De plus, l'animation et la sensibilisation qui seront faites auprès des agriculteurs des bassins ciblés par l'ADASEA les amèneront à avoir un diagnostic des zones humides non plus à l'échelle de la parcelle agricole mais à l'échelle de leur exploitation, en ayant une vision globale pour améliorer la qualité de l'eau.

- Vincent LARSEN, du Syndicat du Midou et de la Douze, indique la difficulté de mettre en place des zones tampon entre les parcelles agricoles et les cours d'eau, action inscrite dans le programme du PTGE Midour, et interpelle les services de l'État sur une potentielle révision de la cartographie des cours d'eau dans le département du Gers.

Le Président de la CLE propose d'interroger les services de l'État sur cette information, suite à la communication de l'article de la Dépêche. Avec l'accord des membres de la CLE une demande officielle sera donc faite afin de connaître la volonté des services préfectoraux du Gers sur le sujet.

- Éric CADORÉ, élu régional d'Occitanie, ajoute qu'il est indispensable de communiquer sur le rôle des zones humides et de valoriser les actions qui seront mises en place par les gestionnaires des milieux humides, dans le cadre de l'appel à projets « restauration des zones humides ».

Concernant la mise en place d'une stratégie de communication des SAGE du bassin de l'Adour

- Paul CARRERE, Président de la CLE, souligne le travail de coordination qui sera à porter pour la mise en place de la stratégie de communication des SAGE à l'échelle du bassin de l'Adour. Une communication organisée et structurée est nécessaire et sera à coordonner avec le travail mené par l'EPTB Adour qui porte l'animation des SAGE. La première analyse du prestataire retenu a été très complète et permet de voir les limites de la communication qui est menée actuellement. Une présentation de la stratégie de communication finalisée sera faite auprès de la CLE.



VOTE DU BILAN D'ACTIVITÉ :

Nombre de votant	CLE du 11/01/2022
Présents	31
Représentés (pouvoirs)	0
Total votant	31

Le vote concernant la validation du bilan d'activité 2021 est réalisé en plénière, avec l'approbation de l'ensemble des membres présents de la CLE Midouze.

OPPOSITION : 0 voix
 ABSTENTION : 0 voix
 VALIDATION : 31 voix

Le bilan 2021 de l'animation du SAGE Midouze est validé à l'unanimité.

Le bilan d'activité complet est disponible au téléchargement par ce [lien](#), sous l'intitulé « Bilan d'activité du 07 février 2022 ».

III. Bilan de la mise en œuvre du SAGE depuis 2013

Cf. diaporama de présentation (pages 24 à 29)

Astrid BATS expose l'analyse faite sur la prise en compte des documents du SAGE sur le territoire, à savoir les dispositions du plan d'aménagement et de gestion durable des eaux (PAGD) et les quatre règles qui composent le règlement du SAGE (cf. détails dans le diaporama).

Synthèse des discussions :

- Vincent LARSEN, du Syndicat du Midou et de la Douze, constate qu'une des dispositions qui n'est pas appliquée sur le territoire est relative aux zones d'expansion et à la régulation des crues, dont une des actions peut concerner l'implantation de zones tampon.

Astrid BATS, l'animatrice du SAGE Midouze, explique que c'est une disposition peu développée dans le SAGE du fait que l'aléa inondation avait été moins identifié sur le territoire lors de l'élaboration du SAGE que depuis ces 4 à 5 dernières années.

Mathieu PLOUVIER, représentant la chambre d'agriculture du Gers, ajoute qu'il est nécessaire de trouver un juste milieu entre mise en place de zones d'expansion de crues et le maintien des cultures d'hiver.

- Éric CADORÉ souligne l'importance de favoriser l'animation locale, d'être dans l'opérationnel, et d'avoir une communication plus efficiente afin de rendre les dispositions applicables dans la prochaine version du SAGE.

- Denis LANUSSE, représentant de la communauté de communes Cœur Haute Lande, ajoute qu'un travail de caractérisation des zones humides est mené sur le territoire du SAGE Leyre (bassin voisin du SAGE Midouze) afin d'améliorer la connaissance des zones humides sur des sous-bassins ciblés comme prioritaires vis-à-vis de cette thématique. Cette stratégie permet d'apporter des éléments, notamment pour l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme.



IV. Révision du SAGE Midouze - Perspectives 2022

Cf. diaporama de présentation (pages 30 à 32)

Astrid BATS présente le rétroplanning de révision du SAGE en précisant qu'actuellement le travail se porte sur l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE. Des ateliers de porter à connaissance des données mises à jour sur le bassin de la Midouze seront prévus pour la fin du 1^{er} semestre 2022 en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire.

Astrid BATS rappelle que tout le long de la démarche de révision du SAGE, les documents actuels du SAGE validés en 2013 sont toujours applicables et opposables sur le bassin de la Midouze.

Synthèse des discussions :

- Le Président de la CLE rappelle que des liens étroits se font entre les PTGE et la CLE puisque la CLE est l'instance d'enregistrement réglementaire de ces outils de gestion quantitative.

Le Président de la CLE clôture la réunion en saluant la présence des élus régionaux à cette instance et les échanges des participants donnant sens à la dynamique de la CLE.

La prochaine réunion de la commission, plus thématique, se tiendra à l'automne 2022, si possible en présentiel.



Annexe 1 : Documents transmis avant la séance de CLE du 11 janvier 2022

Bilan de la mise en œuvre du SAGE Midouze depuis 2013

Tableau de bord 2020 du SAGE Midouze - Données 2017 à 2019

Bilan d'activité de l'animation 2021 du SAGE Midouze



Annexe 2 : Feuille de présence de la séance de la CLE du 11 janvier 2022

Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Collège	Structure	NOM Prénom	Statut	Si excusé, donne pouvoir à	Accompagnant
Elus	Région Nouvelle-Aquitaine	WEBER Sophie	Présent(e)		
Elus	Région Occitanie	CADORE Éric	Présent(e)		
Elus	Département des Landes	DEGOS Dominique	Présent(e)		Service environnement excusé
Elus	Département du Gers	CASTET Gérard	Absent(e)		Yann DUCOURNAU
Elus	Communauté de communes des Bastides et Vallons du Gers	BERTIN Alain	Présent(e)		
Elus	Communauté de communes du Pays Morcenais	REMY Jean-Pierre	Présent(e)		
Elus	PETR Pays du Val d'Adour	RE Frédéric	Absent(e)		
Elus	Communauté de communes du Pays Tarusate	BROQUÈRES Jean-François	Absent(e)		
Elus	Communauté de communes Cœur Haute Lande	LANUSSE Denis	Présent(e)		
Elus	Communauté de communes des Landes d'Armagnac	HUBERT François	Présent(e)		
Elus	Communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération	KRUZYNSKI Bernard	Présent(e)		Mathilde CHAUSSECOURTE
Elus	Communauté de communes du Pays de Villeneuve	CABE Bruno	Absent(e)		
Elus	Communauté de communes Artagnan en Fezensac	PACHE Robert	Absent(e)		
Elus	Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne	FANTON Patrick	Absent(e)		
Elus	Communauté de communes Armagnac Adour	RENAUDIN Thibault	Présent(e)		
Elus	Communauté de communes du Bas Armagnac	CAZERES Pierre	Absent(e)		
Elus	Communauté de communes du Grand Armagnac	TINTANÉ Isabelle	Excusé(e) avec mandat	Pierre CAZERES	
Elus	Syndicat mixte de Gestion des Milieux Naturels	DEHAÏBE Réjane	Présent(e)		

Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Collège	Structure	NOM Prénom	Statut	Si excusé, donne pouvoir à	Accompagnant
Elus	Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du BV du Ludon et du Gaube	CAZALIS Jean-François	Excusé(e) sans mandat		
Elus	Syndicat mixte du bassin versant de la Midouze	DUCOS Christian	Excusé(e) sans mandat		
Elus	Syndicat du Midou et de la Douze	ZACHELLO Bernard	Excusé(e) sans mandat		Vincent LARSEN
Elus	Syndicat mixte de Développement des Landes d'Armagnac	LEQUERTIER Antoine	Présent(e)		
Elus	Syndicat mixte des bassins versants du Midour et de la Douze	CHANUT Michel	Présent(e)		
Elus	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	MESPLES Olga	Absent(e)		
Elus	EPTB - institution Adour (Président de la CLE)	CARRERE Paul	Présent(e)		
Elus	EPTB - institution Adour	BARROUILLET Nathalie	Absent(e)		



Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Collège	Structure	NOM Prénom	Statut	Si excusé, donne pouvoir à
Usagers	Chambre d'Agriculture des Landes	GRIHON Bernard	Présent(e)	
Usagers	Chambre d'Agriculture du Gers	PLOUVIER Matthieu	Présent(e)	
Usagers	Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes		Absent(e)	
Usagers	Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers	MONTAUT Alain	Absent(e)	
Usagers	SEPANSO	PONGE Patrick	Présent(e)	
Usagers	Midouze Nature	LEMOINE Suzy	Présent(e)	
Usagers	ADASEA du Gers	HURTÉS Sophie	Présent(e)	
Usagers	UFC Que Choisir des Landes	CRAMPE Gilbert	Présent(e)	
Usagers	Fédération des chasseurs des Landes	BEREZIAT Thierry	Présent(e)	
Usagers	Les Amis de la Terre du Gers	ROZES Olivier	Présent(e)	
Usagers	Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	RENARD Vincent	Présent(e)	
Usagers	Fédération du Gers pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique		Absent(e)	
Usagers	Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine	PAGE Ludvine	Présent(e)	
Usagers	Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine	MONTFORT Ludovic	Présent(e)	
Usagers	Organisme Unique de Gestion Collective IRRIG'ADOUR	SENEGAS Alban	Présent(e)	

Accompagnant

Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Collège	Structure	NOM Prénom	Statut	Si excusé, donne pouvoir à
Etat	Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne		Absent(e)	
Etat	Préfet des Landes	FÉVRIER Patricia	Présent(e)	
Etat	Préfet du Gers	JUVANON Natacha	Présent(e)	
Etat	Agence de l'Eau Adour-Garonne	CHEVALIER Jean-Jacques	Présent(e)	
Etat	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine	BASCOUERT Aurore	Présent(e)	
Etat	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie	CERVERA Dominique	Présent(e)	
Etat	Office Français pour la Biodiversité	SCHUNDER Jean-Pierre	Présent(e)	
Etat	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Landes		Absent(e)	
Etat	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Gers		Absent(e)	

Accompagnant

SYDEC

SCHWARTZ Lucie

Présent(e)



Annexe 3 : Diaporama de séance du 22 février 2021





INSTITUTION ADOUR
Établissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

CLE DU SAGE MIDOUZE

Mardi 11 janvier 2022 - visio-conférence

Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	
10h30	▪ Tour de table et points d'actualité	
10h45	▪ Bilan de l'animation 2021 du SAGE	  
11h15	▪ Bilan de la mise en œuvre du SAGE	 
11h45	▪ Perspectives 2022	 
12h00	▪ Clôture de la séance	

www.institution-adour.fr



Présentation

Identifiez-vous avec votre nom/structure



Convivialité

Activez votre caméra, à minima lorsque vous parlez



Bienveillance

Gardez vos micros coupés lorsque vous ne parlez pas



Echanges

Des temps seront mis à disposition après chaque présentation



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



Points d'actualité

Nouveaux élus membres de la CLE Actualisation du périmètre en vigueur Vidéos Adour 2050



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

3

Nouveaux élus membres de la CLE – collège 1

Collège des collectivités :



Modification de la CLE suite
aux élections départementales
et régionales de juin 2021



Sophie WEBER représente la Région Nouvelle-Aquitaine



Éric CADORÉ représente la Région Occitanie



Nathalie BARROUILLET représente l'Institution Adour (élue du Département du Gers)



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

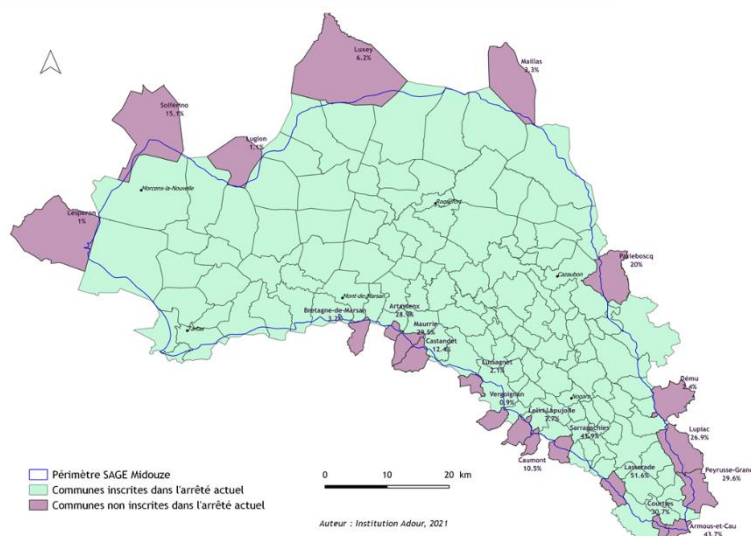
4



Actualisation périmètre du SAGE

Rappel de la démarche :

- Validation du principe d'ajustement du périmètre du SAGE : CLE du 22/02
- Envoi d'une note d'information aux 22 communes concernées par l'extension du périmètre : avril 2021
- Consultation des instances et des communes par la Préfète des Landes : mai à septembre 2021
- Bilan de la consultation et validation par le Bureau de la CLE : octobre 2021
- Nouvel arrêté interpréfectoral de délimitation du périmètre du SAGE Midouze : novembre 2021



150 communes concernées pour tout ou partie de leur territoire :
68 communes gersoises et 82 communes landaises



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

5

Vidéos Adour 2050

Élaboration de vidéos de sensibilisation, en lien avec la démarche Adour 2050 :

Objectif : se saisir des enjeux du changement climatique au travers des résultats de l'étude Adour 2050

Format : 3 vidéos de 1:40 minute traitant chacune un sujet particulier

- Épisode 1 - Economiser l'eau et préserver sa qualité :
<https://www.youtube.com/watch?v=m3SuH19UXRs>
- Épisode 2 : Améliorer la résilience des milieux naturels, agricoles et forestiers :
<https://www.youtube.com/watch?v=ptWKLgRRkjQ>
- Épisode 3 : Aménager durablement les espaces de vie :
<https://www.youtube.com/watch?v=vt9BLK4mNZ4>

Mobilisable pour tout acteur du territoire
Diffusion possible dans vos réseaux



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

6



Bilan de l'animation SAGE Midouze

2021



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

7

Bilan de l'animation 2021

Thématique	Projets/actions
Aspects quantitatifs	Projets de territoire des bassins du Midour et de la Douze
Aspects qualitatifs	Étude sur l'assainissement non collectif
Rivières et zones humides	Appel à projet « Restauration des zones humides »
Usages prioritaires et de loisirs	Association à la concertation du PAT de l'Estang
Gouvernance	Tableau de bord Stratégie de communication du SAGE Animation et sollicitation des instances



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

8



Bilan de l'animation 2021

Aspects quantitatifs - Projets de territoire des bassins du Midour et de la Douze

Actions lancées en 2021 dans la mise en œuvre du PTGE Midour :

- Lancement de l'étude de la qualité des eaux sur le Midour 32
- Organisation de groupes de travail dans le cadre de l'étude des seuils du Midour 32 et de la Riberette
- Dépôt d'une note d'intention dans le cadre de l'AAP « économie et efficacité de l'eau en agriculture »
- Élaboration d'une convention partenariale dans le cadre de la réutilisation des eaux usées et dépôt d'une note d'intention concernant l'AAP « EC'EAU »

→ 2 comités de suivi : le 12 juillet et le 16 décembre 2021

Réunion de lancement du PTGE du bassin de la Douze :

Lundi 29 novembre 2021

Labastide-d'Armagnac



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

9

Bilan de l'animation 2021

Aspects qualitatifs - Étude sur l'assainissement non collectif ~ Démarche inter-SAGE

La mission s'est découpée selon les étapes suivantes :

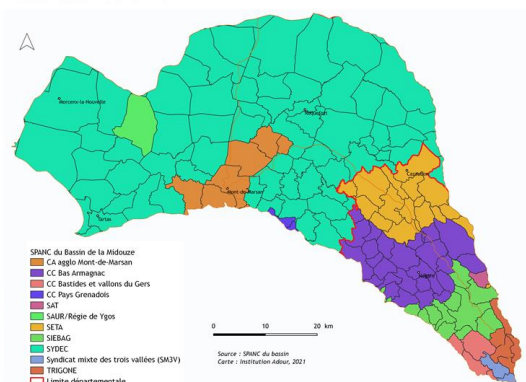
- Collecter les données liées au diagnostic auprès des SPANC et collectivités compétentes (25)
- Capitaliser et harmoniser les données disponibles
- Identifier les secteurs sensibles (secteurs de forte densité de système d'assainissement non collectif où les dispositifs non conformes sont nombreux et impactent les milieux aquatiques)
- Rédiger les rapports d'étude et les présenter auprès des instances du SAGE

Objectif : identifier les points noirs en assainissement non collectif et évaluer les besoins des SPANC

Sur le bassin de la Midouze : 12 SPANC recensés
Durant la démarche : 3 rencontres et 6 structures fournisseuses de données

Ajustement des analyses courant 1^{er} semestre 2022

Répond à la disposition C3P1 du SAGE - S'assurer de la mise en conformité de l'ANC sur le territoire du SAGE



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

10



Bilan de l'animation 2021

Rivières et zones humides - Appel à projet « Restauration des zones humides »

Rappel de la démarche :

Note d'intention individuelle	Jun 2020
Dossier final partenarial	Septembre 2020
Projet retenu par l'Entente	Décembre 2020
Ajustement du plan de financement	1 ^{ER} semestre 2021
Signature de convention partenariale	2 nd semestre 2021

4 volets développés :

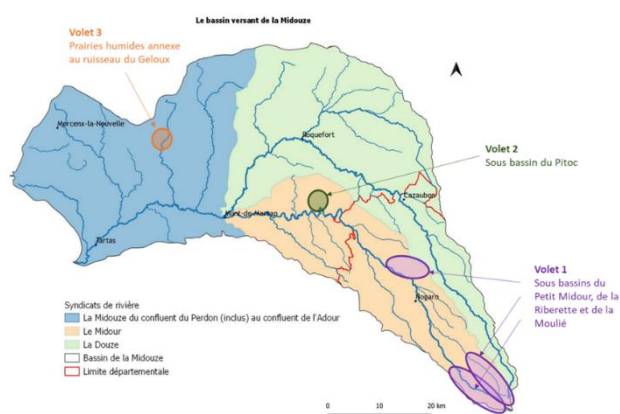
Volet 1 : restaurer/gérer les milieux humides en valorisant leurs fonctions écologiques - **ADASEA 32 (CATZH 32)**

Volet 2 : restaurer/préserver les zones humides face à l'érosion diffuse des sols - **Syndicat du Midou et de la Douze**

Volet 3 : restaurer une prairie humide située à proximité d'un cours d'eau - **Syndicat Adour Midouze**

Volet transversal : coordination, suivi et valorisation des actions de restauration de milieux humides - **Institution Adour**

Localisation des sites retenus dans l'AAP



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

11

Bilan de l'animation 2021

Rivières et zones humides - Appel à projet « Restauration des zones humides »

4 partenaires du projet :

Institution Adour : animation générale et coordination, concertation et information au sein des instances du SAGE et du PTGE, valorisation des actions menées à l'échelle globale, suivi administratif de l'appel à projet

ADASEA 32 : animation opérationnelle du volet 1, diagnostic des sites, animation locale auprès des propriétaires, accompagnement dans les travaux ou la gestion, suivis

Syndicat du Midou et de la Douze : animation opérationnelle du volet 2, animation locale auprès des propriétaires, accompagnement dans les travaux ou la gestion, suivis

Syndicat de l'Adour et de la Midouze : animation opérationnelle du volet 3, animation locale auprès des propriétaires, accompagnement dans les travaux ou la gestion, suivis (partenariat avec Département Landes)

Répond aux objectifs du SAGE Midouze et du PTGE Midour

Plan de financement

	ANIMATION	TRAVAUX	TOTAL
Volet 1	99 134 €	97 782 €	196 916 €
Volet 2	12 600 €	50 740 €	63 340 €
Volet 3	-	16 642 €	16 642 €
Volet transversal	28 600 €	-	28 600 €
TOTAL	140 334 € HT	165 164 € HT	305 498 €

Aides totales de l'Entente pour l'Eau : 224 905 €

131 292 € 21 245 € 72 368 €



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

12

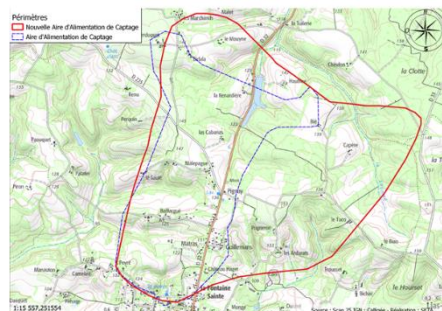


Bilan de l'animation 2021

Usages prioritaires et de loisirs - Association à la concertation du PAT de l'Estang

1^{er} Plan d'Action Territorial : 2011 - 2015

Bilan du 1^{er} PAT
 Évaluation patrimoniale → Phase transitoire
 Étude hydrogéologique

Phase de concertation préparatoire au 2nd PAT : 2021

2 ateliers du comité d'orientation stratégique :

- Spécifiques aux actions agricoles
- Mardis 26 octobre et 23 novembre

Élaboration prévisionnelle du 2nd PAT fin 2022

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
 www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

13

Bilan de l'animation 2021

Gouvernance - Édition du tableau de bord des années 2017 à 2019

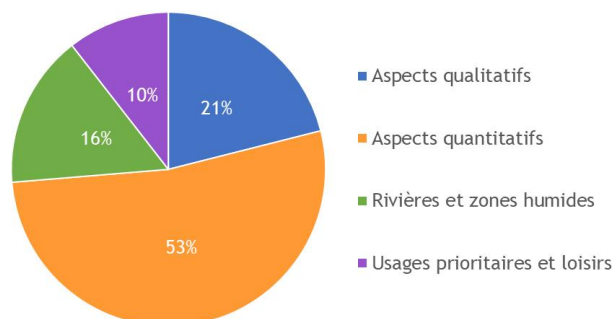
Ia = indicateurs d'actions
 Suivi de la mise en œuvre concrète de la mesure sur le territoire du SAGE

Ir = indicateurs de résultats
 Évaluation de l'effet des mesures réalisées sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques) identifiés dans le SAGE.

Niveau d'avancement de la mise en œuvre des 70 mesures du PAGD

- 😊 Mesure mise en œuvre sur le bassin
- 😐 Mesure partiellement appliquée sur le bassin ou en cours d'application
- 😞 Mesure avec absence de connaissance sur la mise en œuvre
- 😡 Mesure non appliquée sur le territoire

Indicateurs manquants en fonction de la thématiques du SAGE : 27 %



2 mois consacrés à la récolte et au traitement des données

Réflexion sur le choix des indicateurs dans la révision du SAGE



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
 www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

14



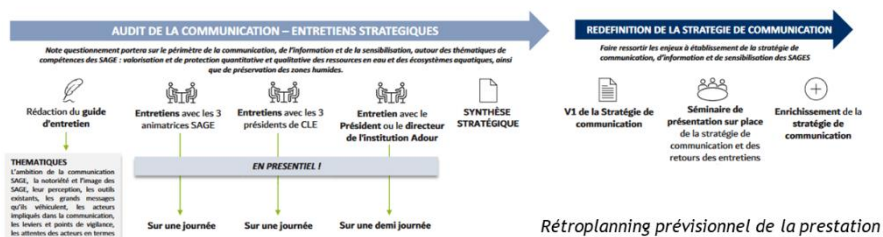
Bilan de l'animation 2021

Gouvernance - Stratégie de communication du SAGE ~ Démarche inter-SAGE

Amélioration de l'efficacité de la communication des 3 SAGE du bassin de l'Adour

Ce travail mené depuis septembre 2021 par le prestataire Ethics Group réponds à divers objectifs :

- **Évaluer l'efficacité des outils de communication développés** : journées de découvertes, site internet, lettre d'information
- **Identifier les besoins et aide à la définition des objectifs** (communiquer sur les enjeux et actions mises en place et non uniquement sur l'outil SAGE), du niveau d'ambition et des enjeux de la communication
- **Analyser les opportunités de développement de nouveaux outils**
- **Élaborer de façon concertée une stratégie de communication efficace**, tenant compte des moyens humains et technique à disposition dans les cellules d'animation des SAGE



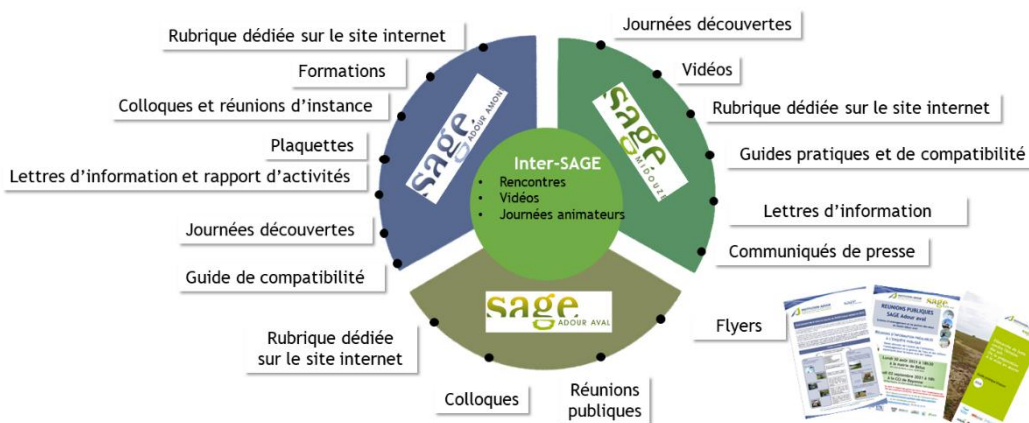
Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

15

Bilan de l'animation 2021

Gouvernance - Stratégie de communication du SAGE ~ Démarche inter-SAGE

PANORAMA DES SUPPORTS ET ACTIONS DE COMMUNICATION EXISTANTS



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

16



Gouvernance - Stratégie de communication du SAGE ~ Démarche inter-SAGE

OBJECTIFS DES ENTRETIENS STRATÉGIQUES



Gouvernance - Stratégie de communication du SAGE ~ Démarche inter-SAGE

LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES

LES 3 ANIMATRICES DE SAGE

- Astrid BATS - Animatrice SAGE Midouze (en présentiel)
- Floriane DYBUL - Animatrice SAGE Adour amont (en présentiel)
- Marie BAREILLE - Animatrice SAGE Adour aval (en visioconférence)

LES 3 PRÉSIDENTS OU VICE-PRÉSIDENTS DES CLE

- Paul CARRÈRE - Président de la CLE du SAGE Midouze et de l'Institution Adour (en visioconférence)
- Valérie DEQUEKER - Vice-Présidente de la CLE Adour aval, Conseillère communautaire déléguée à l'environnement, Communauté d'Agglomération du Pays Basque (en visioconférence)
- Christian DUCOS - Président de la CLE Adour Amont (en présentiel)

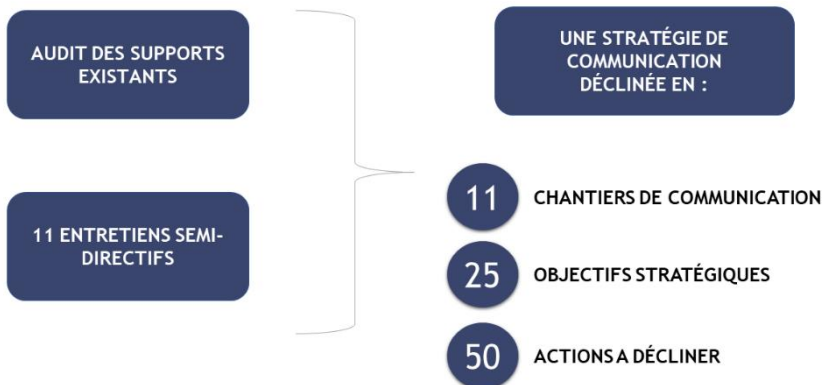
PLUSIEURS MEMBRES DES CLE (PARTENAIRES, ASSOCIATIONS, ACTEURS ÉCONOMIQUES...)

- Jean-Jacques CHEVALIER - Coordinateur territorial Agence de l'eau Adour-Garonne (en présentiel)
- Bernard GRIHON - Responsable du service eau, Chambre d'agriculture des Landes (en présentiel)
- Cécile ARGENTIN - Présidente FNE 65, présidente FNE Midi-Pyrénées (en présentiel)
- Marine HÉDIARD - Association Barthes Nature (en visioconférence)
- Sandra VETTARD - Chargée de missions stratégie et développement Région Nouvelle Aquitaine, sous-direction du Site du Port de Bayonne (en visioconférence)



Bilan de l'animation 2021

Gouvernance - Stratégie de communication du SAGE ~ Démarche inter-SAGE

Stratégie finale prévue au 1^{er} trimestre 2022

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
 www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

19

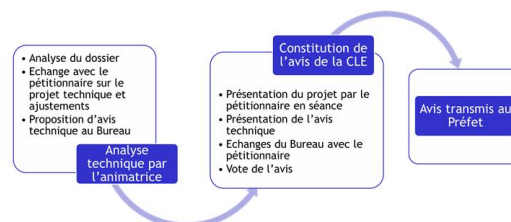
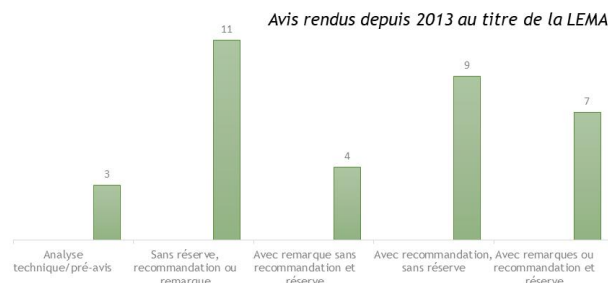
Bilan de l'animation 2021

2021 : 4 avis au titre de la LEMA, 1 avis sur le SDAGE, 1 analyse technique

- Demande d'autorisation complémentaire pour l'exutoire de crues du réservoir de Saint-Jean (32) : **Avis assorti d'une réserve et de deux recommandations**
- Demande d'autorisation pour la régularisation de la SARL Le Raguet de Lencouacq (40) : **Avis assorti de deux réserves et de trois recommandations**
- Demande de régularisation du projet de serres agrivoltaïque sur Audon (40) : **Avis assorti de quatre recommandations**
- Demande de régularisation d'une retenue collinaire sur Monguilhem (32) : **Avis assorti d'une vigilance**

Autorisation

Déclaration



2021 : 59 récépissés de déclaration



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
 www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

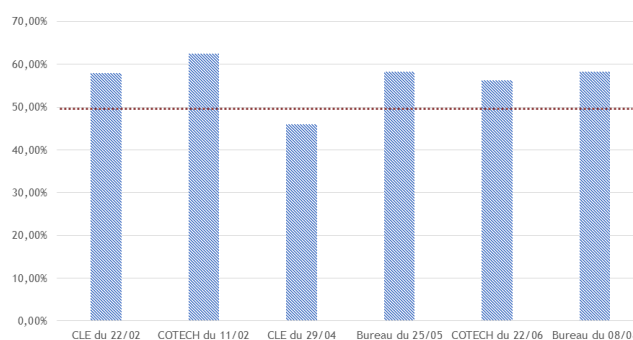
20



Bilan de l'animation 2021

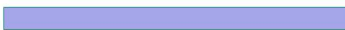









2021 : 2 réunions de la CLE, 2 réunions du Bureau, 2 comités techniques

- Jeudi 11 février : COTECH pour définir les étapes de la révision du SAGE
- Lundi 22 février : CLE pour valider le bilan d'activité 2020, le calendrier prévisionnel de la révision du SAGE et émettre un avis sur le dossier de mise en conformité du déversoir du réservoir de Saint-Jean
- Jeudi 29 avril : CLE pour présenter l'étude qualité Douze aval et l'étude qualité Midour
- Mardi 25 mai : Bureau pour émettre un avis sur le projet de SDAGE Adour-Garonne 2022-2027
- Mardi 22 juin : COTECH pour valider et consolider les données du tableau de bord
- Jeudi 08 juillet : Bureau pour émettre un avis sur le dossier d'autorisation de l'abattoir de Lencouacq



Bilan de l'animation 2021

Bilan des objectifs fixés pour 2021

- Suivi de la mise en œuvre du PTGE du Midour et lien avec les instances du SAGE 
- Suivi du lancement de la démarche de PTGE sur le bassin de la Douze 
- Lancement du diagnostic de l'assainissement non collectif (inter-SAGE) 
- Poursuite de la diffusion de la base de données zones humides (inter-SAGE) 
- Suivi des documents d'urbanisme en cours d'élaboration 
- Évaluation de la communication du SAGE (inter-SAGE) 
- Validation du projet d'ajustement du périmètre du SAGE Midouze 
- Organisation des réunions des différentes instances du SAGE Midouze 
- Bilan de la mise en œuvre du SAGE et édition du tableau de bord 
- Mise à jour de l'état des lieux/diagnostic du SAGE 



Échanges



Votes : validez-vous le bilan de l'animation 2021 ?

OUI - NON - NE SE PRONONCE PAS



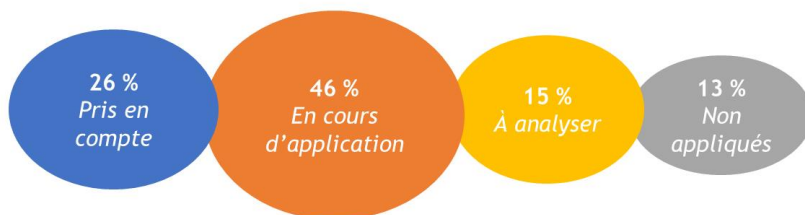
Bilan de la mise en œuvre du SAGE

Analyse du SAGE de 2013 à 2020



Bilan de la mise en œuvre du SAGE depuis 2013

Analyse en fonction de l'application des dispositions du PAGD



Une prise en compte des mesures du SAGE en demi-teinte

- Lancement d'études permettant une meilleure connaissance du territoire
- Organisation de la compétence rivière développée sur l'ensemble du bassin de la Midouze
- Structure technique sur les zones humides côté Gers
- Démarche de concertation dans le cadre du PTGE Midour
- Meilleure prise en compte des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme
- Certaines dispositions ne sont plus d'actualité
- Maîtrise d'ouvrage pas toujours ciblée
- Absence d'une structure compétente sur les milieux humides couvrant l'ensemble du territoire landais
- Peu de données transmises sur les pollutions ponctuelles
- Actions de communication peu développées
- Enjeux du changement climatique non pris en compte



Bilan de la mise en œuvre du SAGE depuis 2013

Analyse en fonction de l'application des dispositions du PAGD

Améliorer la gestion des RSE
Étude sur l'érosion des sols
Adapter les rejets de STEU
Organiser l'espace rivière
Restauration des milieux humides dégradés
Inciter la mise en place d'outils opérationnels

18
Prises en
compte

32
En cours
d'application

Améliorer les pratiques agricoles et forestières dans les zones d'érosion des sols
Sensibiliser les usagers utilisateurs de PPS
Suivre l'impact des activités industrielles et artisanales hors piscicultures et non raccordées aux stations de traitement communales

11
À analyser

9
Non
appliquées

Améliorer la gestion de l'irrigation
Connaître l'utilisation des retenues individuelles
Améliorer la gestion des eaux pluviales
Améliorer les pratiques d'utilisation des PPS
S'assurer de la prise en compte de l'ANC
Évaluer et réduire l'impact des piscicultures
Coordonner les actions et l'organisation sur les ZH

Créer des réserves en eau
Favoriser l'expansion des crues
Restaurer la dynamique latérale
Identifier les ZHIEP et les ZSGE
Favoriser l'émergence de maîtrise d'ouvrage



Bilan de la mise en œuvre du SAGE depuis 2013

Zoom sur les dispositions de mise en compatibilité et conformité

6 dispositions de mise en compatibilité (8,5 % des mesures du PAGD)

- 3 appliquées dont 2 déjà prises en compte sur le territoire
(limiter l'impact des réservoirs, limiter l'imperméabilisation des sols, prévoir et dimensionner les mesures compensatoires au regard de l'impact des projets sur les milieux)
- 2 prises en compte progressivement
(suivre et respecter les débits cibles, intégrer la protection des ZH dans les documents d'urbanisme)
- 1 non appliquée sur le bassin
(concernant la restauration de la dynamique latérale)

SAGE incitatif

8 dispositions liées avec des règles → mise en conformité (11 % des mesures du PAGD)

- 1 prise en compte et relayée au travers de la règle 1
(concernant les rejets de stations des eaux usées)
- 3 prises en compte progressivement
(2 concernant les plans d'eau et 1 sur la continuité écologique)
- 3 non appliquées
(1 concernant les zones humides, 1 obsolète, 1 concernant les plans d'eau)



Bilan de la mise en œuvre du SAGE depuis 2013

Analyse en fonction de la prise en compte des règles sur le territoire

4 règles dont 1 non applicable, 1 à ajuster, 1 non appliquée

Règle 1 : stations de traitement des eaux usées domestiques → Appliquée
Pas de changement à envisager

Règle 2 : plans d'eau → À ajuster car difficilement applicable
Favoriser une interprétation unique : préciser si le critère « volume cumulé des plans d'eau » doit tenir compte du mode d'alimentation du plan d'eau et définir le bassin versant
Améliorer les connaissances : ajout d'une carte des bassins versants délimités

Règle 3 : zones humides → À modifier car non applicable
Prioriser des secteurs à préserver en s'appuyant sur les données existantes ou améliorer la connaissance

Règle 4 : continuité écologique → À ajuster car non appliquée
Améliorer la connaissance en intégrant du classement des cours d'eau



Bilan de la mise en œuvre du SAGE depuis 2013

En conclusion

SAGE « catalogue » → souhait de traiter tous les enjeux du territoire
 → absence de priorisation
 → mesures incitatives en grande majorité

Territoire étendu → deux « paysages » bien distincts
 → identité forte
 → focus sur la cohérence amont/aval

Encore besoin de lisibilité → pris en compte principalement au travers de l'aspect réglementaire
 → réalisation d'études et résultats à valoriser
 → sollicitation des instances au travers du PTGE Midour

1^{ère} version du SAGE

Rendre applicable le contenu actuel du SAGE

Favoriser une animation plus locale sur ce vaste périmètre

Communiquer sur le SAGE au travers des thématiques et en valorisant les projets

Percevoir le SAGE comme un appui à la prise en compte des enjeux liés à l'eau

2^{ème} version du SAGE



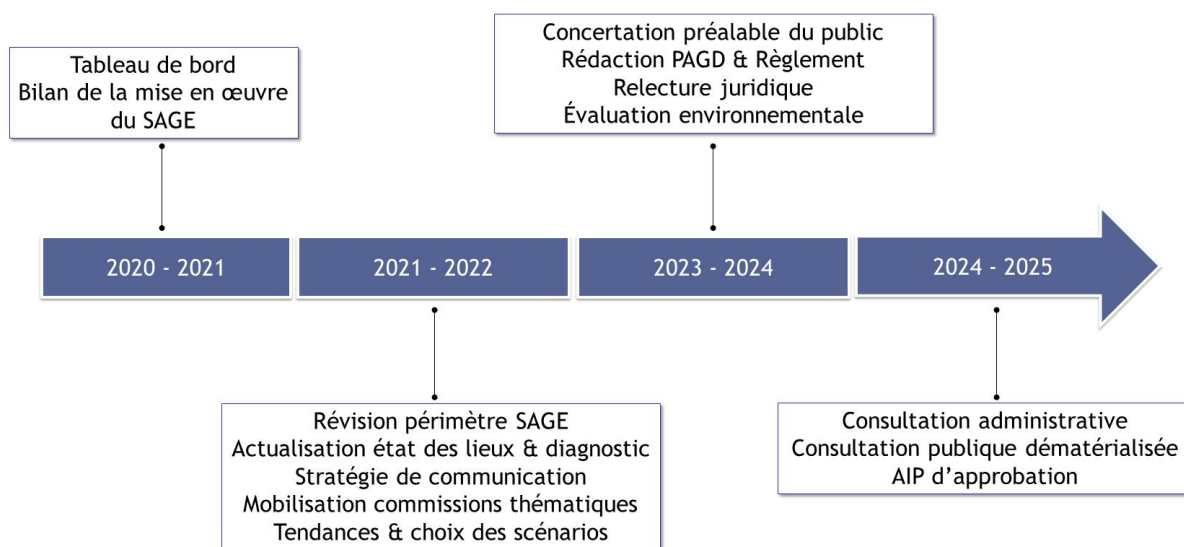
Révision du SAGE Midouze

Perspectives 2022



Révision du SAGE Midouze

Planning prévisionnel présenté en février 2021



Révision du SAGE Midouze

Perspectives 2022

- Organisation des réunions des différentes instances du SAGE, en particulier des réunions de travail portant sur les résultats issus de la mise à jour de l'état des lieux/diagnostic du SAGE : **ateliers de porté à connaissance prévu au 2nd trimestre 2022**
- Suivi des documents d'urbanisme en cours d'élaboration : accompagnement des collectivités compétentes sur l'ensemble du périmètre du SAGE pour assurer la bonne prise en compte des enjeux liés à l'eau et la compatibilité avec le SAGE
- Poursuite de la diffusion de la base de données zones humides constituée à l'échelle du bassin de l'Adour, sur le périmètre du SAGE Midouze, travail de communication et de sensibilisation et accompagnement d'éventuels porteurs de projets
- *Mise en place de formations à destination des membres des CLE des SAGE du bassin de l'Adour, travail en inter-SAGE*
- *Mise en place de la stratégie de communication des SAGE du bassin de l'Adour, travail en inter-SAGE*
- *Poursuite du travail sur l'identification des points noirs de l'assainissement non collectif sur le bassin, travail en inter-sage*
- Suivi de la mise en œuvre du PTGE du Midour et l'élaboration de la démarche de PTGE sur le bassin de la Douze, en lien avec les instances du SAGE, veille sur la prise en compte des enjeux du SAGE dans le projet de territoire
- Suivi des études et projets menés sur le périmètre du bassin de l'Adour et intéressants le SAGE : démarche sur les nappes profondes, plan de gestion sur les poissons migrateurs, etc.





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Astrid Bats
Animatrice du SAGE Midouze
sage.midouze@institution-adour.fr
06.03.50.90.09



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

